

Nouvelle phase de concertation publique concernant la programmation des équipements publics, des commerces et activités de service, des logements et des aménagements de voirie et d'espace public

Une nouvelle équipe pluridisciplinaire, AP Management / Initial Consultants / Adéquation / ASEA Avocats, accompagne la mairie depuis fin octobre 2013. Sa mission est de préciser la programmation des équipements et aménagements du projet Centre-village, de vérifier la faisabilité technique et économique, de planifier le projet, de définir le montage opérationnel et d'animer la démarche de participation citoyenne.

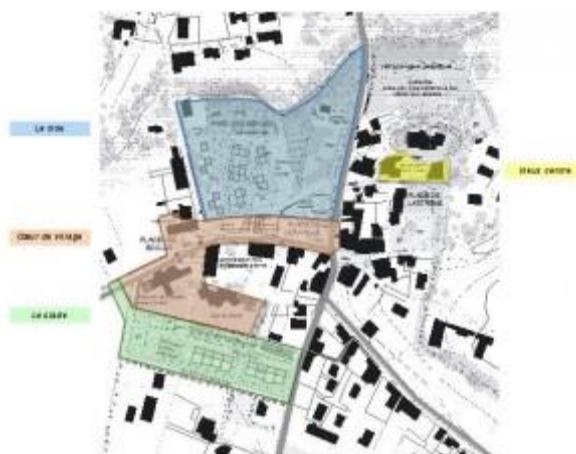
La mission de cette équipe vient poursuivre celle de l'équipe BazarUrbain réalisée en 2011/2012 qui a permis de partager les objectifs et les premières propositions du projet communal pour le centre-village en **termes de « vivre ensemble » et de développement urbain.**

Procédure de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme

De part la nature et l'importance du projet « centre-village », il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure de concertation préalable définie par les articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 13 décembre 2013, le Conseil municipal a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

La présente concertation porte le périmètre du projet global « centre-village » qui se compose de 4 secteurs :



La concertation se déroulera du 7 janvier à début mai 2014 (date de fin à confirmer ultérieurement).

Le contenu de cette concertation est présenté dans un « dossier de concertation » mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture et téléchargeable en activant le lien suivant : [dossier de concertation](#).

Cette concertation a donné lieu à plusieurs réunions :

- Une première réunion publique d'ouverture le **9 janvier 19h à la salle des fêtes** avec pour objet la présentation générale de la démarche et du projet à partir du dossier de concertation : [télécharger le compte-rendu.](#)
- Des réunions en « atelier de la concertation » thématique avec un comité de concertation adhoc afin d'approfondir la présentation des propositions et d'échanger avec la mairie et l'équipe pluridisciplinaire :
 - Atelier « équipements publics » le **23 janvier** : [télécharger la présentation et le compte-rendu.](#)
 - Atelier « commerces et services » le **6 février** : [télécharger la présentation et le compte-rendu.](#)
 - Atelier « logement, voirie et espace public » – site du stade – le **20 février** : [télécharger la présentation et le compte-rendu.](#)
 - Atelier « logement, voirie et espace public » – site du Clos – le **26 février** : [télécharger la présentation et le compte-rendu.](#)
- Une réunion publique de clôture a eu lieu le mercredi 23 avril 2014, avec pour objet de présenter aux habitants les enseignements des ateliers: [télécharger la présentation et le compte-rendu.](#)

Toute personne concernée par le projet est invitée à exprimer son point de vue en rédigeant ses observations sur le cahier de concertation joint au dossier en mairie, en écrivant une lettre à la mairie ou bien en envoyant un mail à la mairie. Elle peut par ailleurs prendre rendez-vous avec Lise Paillissé – chef de projet – qui prendra note de ses observations.

L'adresse mail de contact est la suivante : centrevillage@moidieu-detourbe.fr

C'est au terme de cette concertation et sur la base des avis exprimés que le conseil municipal en a tiré le bilan et arrêté la programmation des premières opérations pour ensuite engager la phase opérationnelle, comportant notamment le choix des maîtres d'œuvre qui concevront les équipements publics et les aménagements de voirie et espace public. [Télécharger la délibération du conseil municipal.](#)